

COMMUNIQUE DE PRESSE



Objet : Conférence-Débat « La protection des majeurs: Mode d'emploi » le mardi 24 Mai de 14h à 17h30 au Tribunal Judiciaire de Lisieux / Journée Nationale de l'Accès au Droit

Ce séminaire vise à :

1. Informer les professionnels sur les mesures de protection juridiques des majeurs vulnérables

Le Tribunal Judiciaire de Lisieux et ses partenaires (CIDFF14, Barreau de Lisieux, associations tutélaires et gérants privés) organise une conférence-débat en marge de la **journée nationale de l'accès au droit le mardi 24 Mai 2022 de 14h00 à 17h30** sur la thématique des **mesures de protection judiciaires des majeurs**.

Ce séminaire destiné à présenter les mesures de protection des majeurs vulnérables (tutelle, curatelle...) est organisé principalement à **destination des professionnels du secteur** (associations caritatives, travailleurs sociaux, hôpitaux, EHPAD, écoles d'infirmiers/aides-soignants...) amenés à côtoyer dans leur activité au quotidien des majeurs protégés ou à protéger et leurs proches. L'événement sera également ouvert au public.

En tant que point d'accès au droit, le CIDFF 14 a constaté de plus en plus de demandes au cours de l'année écoulée sur la protection des majeurs vulnérables émanant de proches de majeurs à protéger ou de majeurs protégés.

L'après-midi se déroulera en trois temps avec :

- **Une intervention des magistrats** pour présenter les mesures de protection judiciaires des majeurs vulnérables (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...), la procédure pour les saisir ainsi que les acteurs judiciaires ;
- **Une intervention du barreau de Lisieux** pour présenter le rôle des avocats dans le cadre de la procédure de protection des majeurs vulnérables ;
- **Une intervention des associations tutélaires** (ATMP, ACSEA ATC, UDAF) et des **mandataires judiciaires à la protection des majeurs privés** pour présenter leur rôle et missions au quotidien. Ce sera l'occasion de revenir sur les idées reçues sur les mandataires judiciaires.

2. Présenter le service d'information de proximité aux tuteurs familiaux créé par les associations tutélares

La loi du 05 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs et le décret n°2008-1507 du 31/12/2008 qui en découle consacrent un droit nouveau pour les tuteurs et les curateurs familiaux qui peuvent bénéficier à leur demande, d'une information relative à l'exercice d'une mesure.

Partant du constat que les familles en charge d'une mesure de protection concernant un proche sont souvent démunies devant des questions d'ordre technique et procédural, les associations tutélares UDAF14, ATMP14 et ACSEA ATC se sont associées dans le cadre d'une action commune visant à la mise en place du **service d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)**. Localement, le **Soutien Info Tutelles** est destiné à apporter un appui aux familles et tuteurs familiaux amenés à exercer ou exerçant déjà des mesures de protection juridique des majeurs pour les orienter dans leurs missions. Les actions menées par Soutien Info Tutelles sont de trois ordres :

- Tenue de permanences dans le département pour informer les majeurs protégés ou à protéger et leurs proches sur les mesures de protection existantes et leurs alternatives ;
- Organisation de permanences dans les tribunaux judiciaires pour informer les tuteurs familiaux venant d'être nommés par le juge. Effectives au TJ de CAEN, ces permanences sont en cours de mise en place au TJ de LISIEUX ;
- Organisation d'ateliers et d'actions collectives pour les personnes nommées en qualité de tuteur/curateur (informations pratiques sur l'élaboration du compte de gestion, de l'inventaire...).



PARTENAIRES



Le **Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados (CDAD 14)** œuvre pour développer des services d'information sur les droits et devoirs des personnes dans des lieux accessibles. Il coordonne également les différents acteurs de l'accès au droit dans le département.



Le **CIDFF 14** est une association loi 1901 créée en 1989 appartenant au réseau de la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF) constitué d'une centaine d'associations locales. Fondé en 1972 à l'initiative de l'Etat, la FNCIDFF est le relais de l'action des pouvoirs publics en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'accès au droit pour les femmes. Le CIDFF 14 intervient notamment dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, de l'emploi, de la vie familiale, de l'éducation et la citoyenneté. Le CIDFF14 est ainsi un point-justice (ex-Point d'Accès au Droit) dans le ressort Lexovien. Outre ses domaines d'intervention classiques, le CIDFF14 assure le service d'aide aux victimes dans le ressort de la juridiction de Lisieux.



L'**Union Départementale des Associations Familiales du Calvados** est une association loi 1901 relevant de la politique familiale française qui exerce le rôle de représentant des familles du département auprès des pouvoirs publics. Outre sa mission de promotion, défense et représentation des intérêts de toutes les familles vivant dans le département, l'UDAF exerce entre autres une mission de gestion de service d'intérêt familial. L'UDAF peut ainsi être désignée par le juge des contentieux de la protection pour exercer le rôle de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le cadre d'une mesure de tutelle ou de curatelle.



L'**Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ACSEA)** a pour vocation d'apporter à des enfants, adolescents ou adultes en difficulté les soutiens, accompagnements et protections spécifiques dont ils peuvent avoir besoin, ponctuellement ou durablement, durant leur vie. Elle a également vocation à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance. Association du secteur social, médico-social et de la santé, elle comprend un Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien (SATC) et à ce titre peut être désignée par le juge des contentieux de la protection pour exercer la tutelle/curatelle d'un majeur vulnérable.



L'**Association Tutélaire des Majeurs Protégés du Calvados (ATMP14)** est une association loi 1901 créée par des parents d'enfants handicapés mentaux désireux d'assurer, aux personnes handicapées mentales majeures, une tutelle de qualité dans un esprit familial. L'ATMP14 est affiliée à l'UNAPEI, fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, l'ATMP14 est un service social chargé de mettre en œuvre les mesures de protection juridique ordonnées par l'autorité judiciaire.



CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Hélène TERRENOIRE, Chargée de mission au TJ de LISIEUX : helene.terrenoire@justice.fr / 02 14 11 02 70



Tribunal judiciaire
de Lisieux

La protection des majeurs

MODE D'EMPLOI

JNAD

Journée nationale de l'accès au droit

24 mai 2022

#JNAD24mai



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LISIEUX

MARDI 24 MAI 2022 • 14:00 • SALLE 6

11 rue d'Orival 14100 LISIEUX

La protection des majeurs

MODE D'EMPLOI

INTRODUCTION

14H00-14H10

Mme Marie-Pierre ROLLAND, Présidente du Tribunal Judiciaire de Lisieux

PRÉSENTATION DES MESURES DE PROTECTION, DES ACTEURS JUDICIAIRES ET DE LA PROCÉDURE

14H10-15H10

Mme Marie-Josèphe FAURY, Vice- Présidente des contentieux de la protection
M. Loïc FROSSARD, Juge des contentieux de la protection
Mme Virginie LE NECHET, Substitut du Procureur

LE RÔLE DES AVOCATS

15H10-15H40

Maître Frédéric MORIN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux

MODALITÉS PRATIQUES D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS TUTÉLAIRES ET GÉRANTS PRIVÉS

15H40-17H10

Mme Isabelle LORANT, Directrice, ATMP14
Mme Claire HERIN-GILLIER, Directrice des services, UDAF14
Mme Stéphanie PERSEVALLE, MJPM, UDAF14
Mme Lydie PORTIER, Responsable Antenne Lisieux, UDAF14
Mme Stéphanie TRANSON, Cheffe de service ACSEA ATC
Mme Elise LAIGLE, Conseillère juridique, ACSEA ATC
Mme Brigitte BANNIER CAUDEVILLE, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

CONCLUSION

17H10-17H20

Mme Nathalie PERRINGERARD, Directrice du CIDFF 14



Journée nationale de l'accès au droit 2022

#JNAD24mai